



CONTRAT DE VILLE

2015-2020

Châteaubriant

Au sein de la Communauté de Communes
du Castelbriantais





PRÉAMBULE

Esprit et enjeu de la réforme

- Une nouvelle géographie prioritaire resserrée basée sur un critère unique ; le taux de concentration de la pauvreté, soit un changement de regard porté sur les quartiers populaires : de la Zone Urbaine Sensible (ZUS) au Quartier Politique de la Ville (QPV) ;
- Un double portage effectif par la ville et l'intercommunalité dans le respect des prérogatives de chacune mais dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière ;
- Un contrat de ville unique, partenarial, complet, diversifié, basé sur un projet de territoire, au sein duquel l'innovation et l'expérimentation sont encouragées ;
- La mobilisation du droit commun comme levier technique, humain et financier, lequel est consolidé par les crédits spécifiques politique de la ville ;
- Un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du contrat de ville pour une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale, collaborative et co responsable ;
- Une participation des habitants, des associations et de l'ensemble des partenaires et acteurs tout au long de la vie des contrats ;
- Un esprit de solidarité et de développement durable permanent grâce à un partenariat renforcé et une expertise transversale ;
- Un nouveau programme de rénovation urbaine, économique et social intégré.



LE PROJET DE TERRITOIRE

Introduction



1 300 quartiers prioritaires ont été définis par l'Etat comme entrant dans le cadre de la politique de la ville. Le quartier de La Ville aux Roses à Châteaubriant a été désigné par l'Etat comme quartier entrant pour la première fois au titre de ce dispositif.

Cette éligibilité doit désormais trouver son prolongement à travers la signature pour 6 ans (2015-2020) d'un contrat de ville partenarial, au sein duquel l'innovation et l'expérimentation sont encouragées.

Par l'intermédiaire de ces nouveaux contrats de ville, l'Etat entend répondre à une volonté de simplification et de renforcement des moyens à destination des quartiers prioritaires par :

- Une mobilisation des politiques de droit commun,
- L'association des habitants à la politique de la ville
- Un élargissement stratégique des contrats de ville à l'échelle des villes et des intercommunalités concernées, dans une démarche de développement intégré du territoire dans leurs domaines respectifs.

La Ville de Châteaubriant et la Communauté de Communes du Castelbriantais ont conduit, aux côtés des services de l'Etat, avec l'ensemble des partenaires, dont les associations représentatives du quartier, une démarche collective de réflexion sur les enjeux de développement de la Ville aux Roses, visant à définir les enjeux et axes opérationnels du contrat de ville 2015-2020.

Ce contrat, cosigné par la Ville de Châteaubriant et la Communauté de Communes du Castelbriantais, permettra ensuite l'engagement des différents partenaires via la signature de conventions d'objectifs et plans d'actions opérationnels qui lui seront adossés.

La démarche de concertation et d'élaboration du document de référence et de ses enjeux s'est structurée autour de :

- Un comité de pilotage,
- Un comité technique
- Six groupes de travail répartis sur les différentes thématiques : Cohésion sociale/animation et action sociale ; cohésion sociale/santé et prévention ; cohésion sociale/éducation ; cohésion sociale/sports ; développement économique et formation ; renouvellement urbain et cadre de la ville.



Les enjeux liés à l'implication citoyenne ont été pris en compte d'une manière transversale dans les 6 groupes constitués et font l'objet dans le présent document d'une inscription dans un pilier supplémentaire intitulé gouvernance et citoyenneté.

Le présent Contrat a été élaboré en considérant 3 strates géographiques :

- Le territoire prioritaire défini par l'Etat.
- Le territoire vécu qui correspond au périmètre regroupant les usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activités, services...).
- Le territoire d'observation est situé au-delà du territoire vécu, sur un périmètre sur lequel les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière.

A partir des axes définis dans le contrat cadre, des appels à projets permettront d'identifier les propositions opérationnelles des acteurs et de s'assurer qu'elles correspondent aux enjeux et besoins prioritaires identifiés.

Le pilotage de ce contrat sera assuré par plusieurs instances définies dans le pilier de la gouvernance et de la citoyenneté.

Atouts et faiblesses identifiées/ opportunités à saisir/menaces à éviter du territoire vécu

Atouts

- Châteaubriant est un pôle majeur en termes de bassin d'emploi
- L'offre de santé y est de qualité eu égard aux statistiques régionales, notamment avec le Pôle de santé de Choisel
- La ville dispose d'un niveau d'équipements nettement au-dessus de la moyenne des villes de la même strate, que ce soit au niveau des infrastructures culturelles, sportives ou de loisirs
- La Zone commerciale Horizon, à proximité immédiate du quartier prioritaire, est la seconde plus grande zone d'activités de Loire Atlantique puisqu'elle s'étend sur 190 hectares

Faiblesses

- La ville recense des revenus au dessous de la moyenne départementale cependant cette situation est liée aussi à la non domiciliation fiscale de certains cadres supérieurs
- Le plan de desserte du très haut débit ne couvre pas aujourd'hui l'ensemble des zones économiques du territoire
- Les formations post-bac sont insuffisamment présentes

Opportunités

- Le positionnement géographique de la Ville de Châteaubriant située au centre d'un quadrilatère formé des 4 grands pôles urbains que sont Nantes, Rennes, Angers et Laval
- Une zone classée en revitalisation rurale sur l'ancien canton de Saint Julien de Vouvantes, s'étendant aux portes de Châteaubriant jusqu'à la zone d'activités intercommunale du Bignon qui est passée de 5 à 21 entreprises en quelques années
- Une dynamique de solidarité et de travail en commun entre les différentes communes de l'intercommunalité, exprimée depuis 2001 au sein de la communauté de communes du castelbriantais et illustrée notamment à travers la décision d'engager un diagnostic social du territoire
- La desserte du Tram Train reliant Nantes à Châteaubriant

Menaces

- Le territoire pâtit d'une insuffisance de valorisation de son image sur les territoires limitrophes, en dépit d'atouts réels
- L'absence de liaisons routières en quatre voies vers les grands pôles urbains



Le quartier prioritaire

Chapitre 1

Le territoire exact : la Ville aux roses

Le quartier de La Ville aux Roses à Châteaubriant a été défini comme l'un des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il a été construit entre 1968 et 1975. Le périmètre retenu par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) comprend 1 160 habitants (soit presque 10 % de la commune) et s'étend du quartier de la Ville aux Roses jusqu'aux pavillons Aiguillon Construction, situés au-delà de l'avenue Jean Moulin, sur la route de Saint Aubin des Châteaux. Le parc immobilier du secteur prioritaire est constitué à plus de 70 % de logements sociaux.

La population du quartier est jeune : on y trouve presque un tiers des moins de 14 ans de l'ensemble de la commune même si la part des plus de 60 ans est fortement représentée. La population active est sous-représentée parmi les habitants de La Ville aux Roses : le taux d'activité des hommes (69%) et surtout des femmes (54 %) y est en effet plus faible (en comparaison de celui observé sur le reste de la ville avec des taux de 75 % et 62 %).

Une majorité d'allocataires CAF de la zone prioritaire a des revenus constitués au moins à 40 % de prestations sociales. Pour un quart d'entre eux, ces prestations représentent la totalité des revenus. Plus d'1/4 perçoit le RSA, les 2/3 une aide personnelle au logement et les 3/4 une allocation logement.

La part de familles monoparentales dans le quartier est légèrement plus importante que sur le reste de la ville (17 %, contre 14 % dans la ville), sans être aux niveaux habituellement constatés dans les quartiers prioritaires, qui dépassent souvent 25 %. Le nombre de médecins généralistes est supérieur à la moyenne observée dans les quartiers prioritaires, de même que l'offre d'accueil pour la petite enfance grâce à la politique mise en œuvre depuis 2002 qui a permis de multiplier par 6 le volume d'accueil en structures collectives.

La partie centrale du quartier composée de logements du bailleur social Habitat 44 a fait l'objet d'un important programme de rénovation ces dernières années avec 7 M€ d'investissements réalisés. Les locataires bénéficient également du réseau de chaleur urbain mis en place par la ville de Châteaubriant pour une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques.



Le territoire vécu : la commune de Châteaubriant

La ville de Châteaubriant, avec ses 11 905 habitants, exerce une fonction de centralité très forte. Le Pôle de Santé de Choisel rayonne ainsi sur un bassin de plus de 70 000 habitants, tandis que la zone de chalandise concerne plus de 50 000 habitants. Cette polarité se retrouve également en terme économique puisque la Ville concentre près de 9000 emplois, dont une part importante dans les secteurs de production, avec une activité industrielle fortement représentée.

Cette attractivité est également renforcée par la diversité et la densité des équipements structurants dont dispose la Ville centre dans les domaines sportifs et culturels. Un niveau d'équipement sur lequel peut s'appuyer le tissu associatif local qui regroupe plus de 50 disciplines sportives et mobilise quelques 6 000 pratiquants.

Cette politique de la ville de Châteaubriant a été récompensée en 2013 par l'obtention du label de la « Ville la plus sportive » de la Région des Pays de Loire. Elle a également obtenue 3 flammes par le Centre Départemental Olympique et Sportif, ce qui correspond à la distinction la plus élevée.

La commune dispose de nombreux établissements scolaires, maternels, élémentaires et secondaires ainsi qu'une offre de formation complémentaire proposée par l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers ou encore la Maison Familiale Rurale.

La présence d'équipement publics (Sous-Préfecture, Centre d'Incendie et de Secours, Gendarmerie, Pôle Emploi, Maison de la Justice et du Droit, Direction Départementale des Territoires et de la Mer ...) ou d'antennes (Conseil général, Mission Locale) confortent le rôle central de la ville.

Avec l'arrivée du Tram Train reliant Nantes à Châteaubriant, en complément de la desserte ferroviaire vers Rennes et routière vers Angers, la Ville de Châteaubriant voit se développer également son réseau de transport qui est complété, en coopération avec le Conseil général, par un service de navettes desservant différents points de la ville.

La liste des équipements et services du « territoire vécu » est disponible en annexe 1.

Le territoire d'observation : la communauté de communes du castelbriantais

Le territoire d'observation couvre, au-delà du territoire vécu de la Ville de Châteaubriant, les communes situées dans la Zone de Revitalisation Rurale de l'ex-canton de Saint Julien de Vouvantes, ainsi que les communes situées dans le secteur Nord Nord-Est du territoire de la Communauté de Communes du Castelbriantais, soit l'ensemble des communes suivantes :

Communes	code postal	population municipale
Erbray	44110	2945
Fercé	44660	501
Juigné-des-Moutiers	44670	351
La Chapelle-Glain	44670	826
Noyal-sur-Brutz	44110	585
Petit-Auverné	44670	427
Rougé	44660	2232
Saint-Julien-de-Vouvantes	44670	920
Soudan	44110	1991
Soulvache	44660	389
Villepôt	44110	655

Le classement en Zone de Revitalisation Rurale de 5 communes (Saint Julien de Vouvantes, Erbray, Juigné des Moutiers, La Chapelle Glain et Petit Auverné) justifie en effet leur intégration au territoire d'observation du contrat cadre de la Politique de la Ville.

Pour ce qui est des 6 autres communes (Fercé, Noyal sur Brutz, Rougé, Soudan, Soulvache et Villepôt), le diagnostic social réalisé par la Communauté de Communes du Castelbriantais y met en avant des fragilités (isolement, difficultés de mobilité, bas revenus ...) mais surtout l'absence d'acteurs associatifs pour intervenir sur l'accompagnement à la vie sociale (toutes les autres communes du Castelbriantais sont couvertes par l'intervention d'une association agréée « Espace de Vie Sociale » par la Caisse d'Allocations Familiales). La combinaison de cette fragilité et de cette carence, justifie l'intégration de ces communes au territoire d'observation.

Le territoire d'observation ainsi défini s'intègre au périmètre de la Communauté de Communes du Castelbriantais, bien qu'il ne couvre pas l'intégralité des communes qui le compose (12/19). Les actions conduites sur ce secteur pourront donc s'appuyer sur l'esprit de solidarité et les habitudes de travail en commun qui caractérisent les relations entre les communes du castelbriantais. Elles pourront également bénéficier des infrastructures intercommunales réalisées sur chaque commune du castelbriantais (bibliothèques, équipements de loisirs en plein air, studio de musique ...) pour développer des actions favorisant le lien et l'accompagnement social des habitants.

Les 4 Piliers du Contrat de Ville

Chapitre 2

1- La Cohésion sociale

- * Sport
- * Animation / Action sociale
- * Prévention / Santé
- * Education

2- Le Développement économique : Accompagner la demande et stimuler l'offre d'emploi

3- Le Renouveau urbain et le cadre de vie.

4- La Gouvernance et la citoyenneté



Pilier Cohésion Sociale

- volet Sport

ETAT DES LIEUX

Territoire d'Observation :

- une offre sportive dense portée par le milieu associatif mais aussi par les interventions de l'animation sportive et du service jeunesse de la Communauté de Communes
- des pratiques sportives féminines en développement mais encore insuffisamment diversifiées
- des clubs ayant des besoins d'accompagnement à la structuration de leur organisation, à la formation de leurs bénévoles et à la mutualisation des moyens

Territoire vécu :

- plus de 50 disciplines sportives proposées sur la Ville de Châteaubriant
- plus de 40 équipements et infrastructures sportives d'intérieur et d'extérieur
- un taux d'équipement de 7.3/1000 habitants (moyenne nationale de 5.9)
- plus de 6000 pratiquants sportifs recensés sur le territoire de la Ville
- plus de 15 millions d'euros investis par la Ville de Châteaubriant pour les équipements sportifs depuis 2001
- Châteaubriant élue commune la plus sportive des Pays de Loire en 2013 et distinguée par 3 flammes sportives par le Comité Départemental Olympique et Sportif
- des projets d'équipements intercommunaux complémentaires en cours de réalisation ou de réflexion : espace aquatique, piste d'athlétisme et terrain synthétique
- une offre et une diversité de pratique sportive féminine en développement mais encore sous représentée
- des politiques tarifaires accessibles sur les licences sportives et des mises à disposition d'équipements favorisant l'accessibilité à l'activité

Quartier prioritaire :

- 2 équipements couverts installés dans le périmètre du quartier, le centre Bretagne et le Gymnase de la Ville aux Roses
- 3 équipements extérieurs avec possibilité de pratiques mixte (football, handball, basket)
- 10 associations sportives intervenant dans le périmètre du quartier prioritaire
- 130 jeunes licenciés à l'UNSS au Collège de la Ville aux Roses
- un local de l'Office Municipal des Sports au cœur du quartier
- des animations associatives et intercommunales conduites notamment sur les installations en extérieur du quartier
- une voie verte, desservant directement le quartier



Pilier Cohésion Sociale

- volet Sport

Enjeux identifiés

ENJEUX ISSUS DES PAROLES DES HABITANTS RECUEILLIS DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC SOCIAL ET POUVANT ETRE RATTACHES A CE PILIER

- le besoin de transmettre des valeurs aux plus jeunes
- la volonté d'améliorer le fait d'apprendre à être ensemble, de se respecter, d'accepter les différences
- la nécessité que les actions aillent dans un premier temps vers les habitants
- l'attente de moments de rencontres, de temps de convivialité

ENJEUX IDENTIFIES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- l'amélioration de la lisibilité pour les habitants, de l'offre sportive proposée tant sur le quartier que sur la ville
- le besoin de donner envie aux habitants du quartier de pratiquer une activité sportive
- la nécessité de créer plus d'interactions entre le domaine sportif et ceux de l'éducation, de l'animation et de la Santé
- la coordination entre les acteurs au vu des nombreuses actions déjà mises en place sur le quartier
- les pratiques sportives mixtes et féminines à développer
- l'accompagnement des clubs pour l'élaboration de leurs projets et la mobilisation des fonds et en particulier ceux proposés par le Centre National pour le Développement du Sport

AXES OPERATIONNELS

- Favoriser l'égalité et la lutte contre les différences par le développement de la mixité et la création de temps et d'espaces de rencontres
- Soutenir et accompagner les clubs sur les aspects ingénierie de projets, sur l'aide à la structuration, et le développement d'offres différenciées de pratiques sportives notamment en direction des femmes, des personnes handicapées et des seniors
- Améliorer la qualité et la lisibilité des équipements structurants et des offres sportives en s'assurant de leur rayonnement à l'échelle du quartier, de la Ville et de l'intercommunalité
- Renforcer la mobilité interne et externe au quartier pour favoriser l'accès aux équipements et la mixité des pratiquants
- Créer, initier, expérimenter des dynamiques transversales supplémentaires entre les professionnels et intervenants du quartier

Pilier Cohésion Sociale - volet Santé Prévention

ETAT DES LIEUX

Territoire d'Observation :

- le Pôle de Santé de Choisel rayonne sur l'ensemble de l'intercommunalité et bien au-delà sur un bassin de population de plus de 70 000 habitants. Des praticiens couvrant de nombreuses spécialités y exercent : Cardiologue, gastro-entérologue, diabétologue, nutritionniste, médecin généraliste, neurologue, gériatre, oncologue, gynécologue, pédiatre, rééducateur, urgentiste, diabétologue, endocrinologue, anesthésiste, pneumologue, néphrologue, douleur soins palliatifs, addictologie, dermatologue
- Le territoire se caractérise par une bonne représentation des professions médicales et para médicales le situant au-dessus de la moyenne régionale en ce qui concerne la représentation des professions de kinésithérapeutes, de pharmaciens, d'infirmiers ou de médecins généralistes.
- le vieillissement de la population des praticiens libéraux et la raréfaction de leur présence dans certaines communes sont néanmoins des motifs de vigilance pour le territoire
- des points de vigilance sont également à porter sur la surmortalité liée aux cancers du sein et aux problèmes cardiovasculaires, sur les conduites d'addictologie liées à la consommation d'alcool, ainsi que sur la détresse psychologique des personnes seules, et les demandes relevant de la psychiatrie, avec un taux de suicide supérieur à la moyenne régionale

Territoire vécu :

- Selon l'Agence Régionale de Santé, le score de l'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes (son calcul prend en compte la population desservie pondérée par le temps d'accès aux professionnels de santé, le niveau d'activité des professionnels en fonction du nombre d'actes réalisés, la consommation de soins mesurée par le taux de recours en fonction de la structure par âge de la population, et enfin le nombre de professionnels de santé) sur la Ville de Châteaubriant se situe dans la moyenne haute au niveau régional avec plus de 103 ETP de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants.

Quartier prioritaire :

- 12 % des habitants du quartier Ville aux Roses sont bénéficiaires de la CMU-CMC.
- deux médecins généralistes et une pharmacie sont présents sur le quartier
- pas de problématique spécifique observée en ce qui concerne les conduites addictives sur le quartier, par rapport au reste du territoire
- les éléments statistiques de la Police Municipale et de la Gendarmerie font ressortir un bilan comparable décrivant un quartier sans difficulté particulière en termes d'incivilités, de cambriolages ou de violences faites aux personnes.
- des points de vigilance sont néanmoins à porter sur les violences en lien avec la consommation d'alcool et en particulier sur les violences intra familiales ainsi que sur l'isolement de certaines personnes en situation de précarité, ne maîtrisant pas la langue

Pilier Cohésion Sociale - volet Santé Prévention

Enjeux identifiés

ENJEUX ISSUS DES PAROLES DES HABITANTS RECUEILLIS DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC SOCIAL ET POUVANT ÊTRE RATTACHÉS A CE PILIER

- la nécessité d'aller vers les habitants sur les aspects prévention et pour lutter contre l'isolement
- le besoin d'avoir une meilleure connaissance / être mieux informé sur les aides dont les habitants peuvent bénéficier
- l'importance de maintenir une offre de santé de proximité

ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- une meilleure articulation entre les dispositifs et une meilleure collaboration entre les professionnels pour que les habitants s'approprient les nombreux services et actions existant en terme de soins et de prévention
- la vigilance sur la problématique liée à l'alcool et les violences induites
- la poursuite du travail engagé pour lutter contre la détresse psychologique et le suicide avec une attention particulière sur l'impact négatif sur la santé du facteur d'isolement
- le maillage des acteurs, la coordination des dispositifs et la prévention sont à renforcer sur les questions liées aux violences faites aux femmes dans le cadre familial, avec un accompagnement adapté pour les femmes d'origine étrangère

AXES OPERATIONNELS

- Soutenir, compléter, initier, expérimenter des dynamiques transversales supplémentaires entre les professionnels et intervenants,
- Promouvoir l'éducation à la santé à travers le développement de l'information et de la prévention,
- Mettre en œuvre des actions visant à prévenir et à lutter contre les violences faites aux femmes, par la sensibilisation, l'information, la formation et la promotion de l'accès aux droits.
- Maintenir l'accessibilité et l'offre de soins sur le territoire

Pilier Cohésion Sociale

- volet Animation et action sociale

Etat des lieux

Territoire d'Observation :

- trois « espaces de vie sociale » agréés par la Caisse d'Allocations Familiales et portés par trois associations (RAP, ARCEL et Rencontres) rayonnent aux côtés des Centres Communaux d'action sociale sur la quasi intégralité du territoire communautaire à l'exception du secteur nord-nord-est de l'intercommunalité
- des besoins sont exprimés pour développer des temps de rencontres et d'échanges entre les habitants, en particulier en direction des personnes âgées isolées mais aussi en direction des familles
- l'offre en animations culturelles, ludiques, évènementielles est dense et accessible sur les principales communes mais manque parfois de lisibilité et les habitants ne se l'approprient pas toujours. Le réseau des bibliothèques structuré autour de la Médiathèque intercommunale concourt à densifier cette offre, de même que le Conservatoire Intercommunale avec des interventions en milieu scolaire réalisée dans chaque commune
- le secteur associatif sur le territoire est riche et dense, toutefois les acteurs déplorent rencontrer des difficultés dans le renouvellement et la mobilisation de nouveaux bénévoles et administrateurs

Territoire vécu :

- la Ville de Châteaubriant se caractérise par un nombre d'équipements culturels importants avec un effort important réalisé sur l'accessibilité tarifaire aux services et spectacles.
- les opérations conduites sur le quartier mobilisent peu les habitants extérieurs à celui-ci, et à l'inverse les habitants du quartier s'approprient peu les espaces culturels de la Ville, extérieurs au périmètre du quartier
- l'image que de nombreux habitants de Châteaubriant ont du quartier de la Ville aux Roses est sujette à des projections négatives souvent infondées

Quartier prioritaire :

- le quartier bénéficie de la présence de trois associations dynamiques dont l'intervention est très importante au plus près de la population : l'association Rencontres, l'association Culturelle Turque et la Confédération Syndicale des Familles.
- les habitants du quartier vivent leur quartier comme « un village »
- la population du quartier résidant les logements sociaux se caractérise par une part importante de femmes seules avec enfants, de familles en situation de précarité et de migrants
- les professionnels et acteurs du quartier rencontrent parfois des difficultés à soutenir les dynamiques d'habitants



- si l'offre d'animations et de services culturels sur la ville de Châteaubriant est dense, la participation des habitants du quartier y est nettement sous représentée
- la faible maîtrise de la langue est une difficulté que rencontrent certains habitants pour tisser du lien relationnel. Cette difficulté s'observe également pour des populations migrantes résidant hors de ce quartier.

Enjeux identifiés

ENJEUX ISSUS DES PAROLES DES HABITANTS RECUEILLIS DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC SOCIAL ET POUVANT ETRE RATTACHES A CE PILIER

- le besoin d'accompagnement et de médiation dans les relations de voisinage
- le fait d'apprendre à être ensemble, à se respecter, à accepter les différences
- les animations collectives ne sont pas forcément la priorité des habitants et en particulier des adultes
- la nécessité d'aller vers les habitants, de les écouter pour leur permettre d'agir, d'intégrer la proximité dans l'offre de services et d'animations
- le fait de favoriser l'émergence de temps et de lieux de rencontre et de convivialité
- l'envie de partager sa culture, ses origines et de transmettre ses valeurs, exprimée par plusieurs adultes

ENJEUX IDENTIFIES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- le besoin de favoriser un accompagnement et une offre de proximité, des lieux et temps de rencontre, en s'appuyant sur la dynamique associative
- la nécessité pour les professionnels de travailler sur la mobilisation et la participation des habitants pour les rendre acteurs
- le fait de mieux communiquer sur l'offre existante et d'y accompagner les habitants
- la mise en valeur du quartier, de ses habitants et de leurs initiatives pour valoriser l'image que les habitants ont d'eux-mêmes et l'image qu'ils véhiculent de leur quartier

AXES OPERATIONNELS

- Créer, initier, expérimenter des dynamiques transversales supplémentaires entre les professionnels et intervenants du quartier
- Renforcer le lien entre les habitants autour de la valorisation des parcours, du respect de la vie en commun, de l'acceptation et de la reconnaissance des différences
- Favoriser les échanges, les informations et transmissions entre les associations, institutions et habitants dans, vers et en dehors du quartier notamment pour et par un accompagnement de proximité
- Mettre en œuvre des actions visant à promouvoir la représentation, l'image du quartier et de ses habitants vis-à-vis d'eux-mêmes comme de l'ensemble du territoire d'observation
- Susciter et accompagner des initiatives et dynamiques d'habitants à travers des temps et/ou des lieux d'échanges



Pilier Cohésion Sociale - volet Education

Etat des lieux

Territoire d'Observation :

- une habitude du travail en commun à l'échelle de l'intercommunalité s'appuyant notamment sur les réseaux d'éducation, sur le dispositif en réseau des services périscolaires et des centres de loisirs
- une offre gratuite d'interventions en milieu scolaire proposées par l'intercommunalité (médiathèque et réseau, interventions musicales ou théâtrales, patinoire...)
- le réseau d'éducation prioritaire

Territoire vécu :

- une présence de 2 structures multi accueils qui reçoivent plus de 250 enfants dans l'année
- une dynamique d'ateliers d'éveil portés par les assistantes maternelles de Châteaubriant avec le soutien du RAM du Castelbriantais
- 16 établissements scolaires publics et privés sont répartis sur l'ensemble de la commune de Châteaubriant : 7 écoles maternelles et primaires, 3 collèges, une Maison Familiale Rurale, 2 lycées professionnels, 2 lycées d'enseignement général et également un Institut Médicaux Educatif

Quartier prioritaire :

- 3 structures éducatives au cœur du quartier : un groupe scolaire élémentaire et maternelle (67 enfants en maternelle et 138 en élémentaire) avec 13 enfants inscrits en CLIS, un collège dont seulement 10 % sur les 600 élèves scolarisé (dont 12 élèves en ULIS et 69 élèves en SEGPA) sont issus du quartier et un multi accueil fréquenté par 21 enfants du secteur ciblé sur les 121 enfants accueillis
- la scolarisation des enfants de 2 ans représente seulement 4,5% des effectifs de l'école maternelle contre 6,36% sur le reste du territoire, les enfants d'origine turque y sont également les plus représentés (80 % des enfants de maternelle)
- 50 enfants du quartier sont scolarisés dans les établissements privés de la commune et 32 autres le sont par dérogation sur un autre établissement public de la commune
- une partie des jeunes entre 15 et 17 ans du quartier sont déscolarisés et beaucoup arrêtent leur scolarité dès le Brevet des Collèges



Pilier Cohésion Sociale - volet Education

Enjeux identifiés

ENJEUX ISSUS DES PAROLES DES HABITANTS RECUEILLIS DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC SOCIAL ET POUVANT ETRE RATTACHES A CE PILIER

- un besoin de comprendre les filières scolaires pour mieux accompagner leurs enfants
- un souhait d'accompagnement dans les démarches administratives et pratiques pour la recherche de stage
- une volonté de transmission des savoirs-faire et des savoirs-être entre les habitants, entre les générations

ENJEUX IDENTIFIES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- le renforcement de la maîtrise et de la pratique de la langue française
- un soutien à la parentalité semble nécessaire pour certaines familles
- l'accompagnement des jeunes pour susciter et nourrir une ambition professionnelle
- le besoin de développer l'appétence culturelle dans les foyers
- le soutien à la scolarisation ou à la socialisation des enfants avant 6 ans, en luttant contre l'absentéisme

AXES OPERATIONNELS

- Soutenir et structurer les actions des acteurs locaux pour accompagner la promotion éducative et les ouvertures culturelles, notamment la mise en œuvre de l'éducation prioritaire
- Soutenir les actions et initiatives de proximité collectives et individuelles visant à accompagner la fonction parentale
- Animer, coordonner et articuler les dispositifs et initiatives des acteurs locaux professionnels et associatifs.
- Promouvoir les actions favorisant l'apprentissage de la langue et l'appropriation de la culture française.
- Faciliter pour les filles comme pour les garçons, la projection et l'engagement dans des parcours de formation, de création et d'apprentissage ambitieux et personnalisé.
- Valoriser mieux encore les initiatives du quartier vers l'ensemble du territoire et promouvoir plus efficacement les offres du territoire auprès des habitants du quartier.



Pilier Renouvellement urbain et cadre de vie

Etat des lieux

Quartier prioritaire :

- 2 bailleurs sociaux présents dans le périmètre prioritaire : Habitat 44 et Aiguillon Construction
- 3 structures éducatives au cœur du quartier : un groupe scolaire élémentaire et maternelle, un collège et un multi accueil
- 2 parcs aménagés avec aires de jeux pour les enfants, mais excentrés par rapport au parc HLM
- un important programme d'investissement de 7 millions d'euros réalisé par Habitat 44 entre 2012 et 2014 pour la rénovation du parc de logement
- la part du logement HLM dans le quartier prioritaire représente 70 à 80% dont 513 logements collectifs et 32 pavillons
- 20% de logements vacants dans le parc locatif soit une centaine de logements (une part est programmée volontairement pour assurer le relogement des familles dans le cadre du programme de rénovation du parc de logements d'Habitat 44 dans d'autres quartiers de la ville)
- 40% des attributions de logements se font au bénéfice de locataires ayant moins de 60% du plafond soit 600 à 700€ par couple
- 22% des familles monoparentales de Châteaubriant sont installées à la Ville Aux Roses
- une desserte prioritaire du quartier par le transport collectif Castelbus avec 5 points d'arrêts et au moins 9 dessertes horaires quotidiennes, du lundi au vendredi
- une certaine opacité et des difficultés de liaison sur quelques parties du quartier à traiter pour favoriser la perméabilité des espaces et améliorer les circulations douces ainsi que le maillage viaire

Pilier Renouvellement urbain et cadre de vie

Enjeux identifiés

ENJEUX ISSUS DES PAROLES DES HABITANTS RECUEILLIS DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC SOCIAL ET POUVANT ETRE RATTACHES A CE PILIER

- une attente de moments de rencontres, de temps de convivialité
- un besoin d'aménagement d'espaces de jeux et de rencontres au cœur du quartier
- le respect des lieux et des équipements communs
- les difficultés exprimés en terme de mobilité

ENJEUX IDENTIFIES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- les actions pour favoriser la mixité de la population et la diversité de l'habitat
- l'accompagnement et l'encouragement des habitants à sortir du quartier
- l'organisation des évènements ou animations pour faire venir d'autres personnes extérieures au quartier
- le fait de mieux associer les habitants aux réalisations et aménagements
- l'amélioration de la sécurité des enfants pratiquant le vélo
- l'information et la mobilisation des habitants sur les questions relatives à la gestion des déchets et des encombrants,
- la valorisation du partenariat et des relations entre les acteurs associatifs locaux, les institutions et les bailleurs sociaux
- l'amélioration du maillage viaire et de la signalétique avec une vigilance particulière sur le stationnement des véhicules professionnels

AXES OPERATIONNELS

- Poursuivre l'aménagement des espaces publics pour favoriser les rencontres intergénérationnelles, l'ouverture et les échanges entre les habitants au sein et en dehors du quartier
- Favoriser la mobilité résidentielle, fonctionnelle et culturelle des habitants du quartier
- Promouvoir les initiatives concourant à renforcer la mixité des populations au sein du quartier notamment par la stratégie de peuplement et la diversification et la mutation de l'habitat
- Développer et créer des espaces et équipements structurants pour favoriser la vie des habitants, celle des associations locales et l'appropriation par les habitants de lieux d'échanges et de culture au cœur du quartier
- Accompagner l'aménagement du cadre de vie et des espaces publics ainsi que le respect des biens communs
- Initier, renforcer la continuité et l'articulation des dispositifs existants et la coopération entre les acteurs professionnels et bénévoles

Pilier Economie, emploi et formation

Etat des lieux

Territoire d'Observation :

- Sur la Communauté de Communes, 28.3% de la population des 15-24 ans est non diplômée (sources INSEE 2011), sur l'ensemble de la population des plus de 15 ans, cette proportion est de 20.8 % pour les femmes et de 18.2 % pour les hommes
- Le territoire communautaire se caractérise par une forte représentation de l'emploi non salarié agricole
- Une dynamique partenariale est déjà existante et forte entre les acteurs de l'emploi et de la formation, de nombreux dispositifs et initiative sont portés par ce réseau

Territoire vécu :

- Châteaubriant joue un rôle de pôle économique majeur avec un bassin de 9 000 emplois
- ce bassin d'emploi se caractérise par une forte représentation des emplois dans le secteur industriel (26.72%) porté notamment par quelques entreprises phares et par un important réseau de PME

Quartier prioritaire :

- sur le quartier prioritaire, la part des allocataires CAF percevant le RSA est comprise entre 25 et 30 % pour une moyenne de 18% en France. Cette proportion augmente encore pour les personnes seules.
- le quartier se caractérise par une représentation forte de la population des ouvriers qualifiés (30% contre 22% sur la Ville de Châteaubriant)
- sur l'ensemble de la population des plus de 15 ans non scolarisés, la proportion des personnes non diplômées est de 28.9 % pour les femmes et de 23.6% pour les hommes
- une présence plus importante des demandeurs d'emplois de catégorie A que sur les autres quartiers de la ville
- des ateliers sociolinguistiques en direction d'adultes ne maîtrisant pas la langue française sont mis en place de façon hebdomadaire.
- des initiatives entrepreneuriales existent sur le quartier mais ne sont pas toutes répertoriées.



Pilier Economie, emploi et formation

Enjeux identifiés

ENJEUX ISSUS DES PAROLES DES HABITANTS RECUEILLIS DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC SOCIAL ET POUVANT ETRE RATTACHES A CE PILIER

- un besoin de plus de mobilité pour avoir accès à l'emploi.
- un besoin de mieux connaître les cursus scolaire et l'offre de formation en lien avec des secteurs qui recrutent

ENJEUX IDENTIFIES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- Accompagner les jeunes de 15-35 ans vers un niveau de formation supérieur
- Favoriser la création d'activité pour générer :
 - * l'envie et le goût d'entreprendre
 - * de l'autonomie financière chez les femmes et les jeunes
 - * de l'emploi par des facilités d'implantation d'entreprises
- Favoriser l'insertion professionnelle pour
 - * permettre la poursuite d'études (dont alternance)
 - * simplifier l'accès des femmes à l'emploi
 - * développer l'autonomie financière
 - * développer la mobilité

AXES OPERATIONNELS

- Promouvoir les actions favorisant l'apprentissage de la langue et de la culture française
- Animer, coordonner et articuler les dispositifs et initiatives entre les acteurs institutionnels et associatifs et les acteurs économiques
- Faciliter pour les femmes comme pour les hommes, la projection et l'engagement de parcours de formation, d'insertion professionnelle et d'apprentissage ambitieux et personnalisés
- Sensibiliser, promouvoir, expérimenter et accompagner des dynamiques autour de l'esprit d'entreprendre vis-à-vis des habitants du quartier et des entreprises, dans des cadres sécurisés et novateurs
- Accompagner et promouvoir les actions permettant de lever les freins aux problèmes éventuels de mobilité fonctionnels ou culturels
- Valoriser, communiquer sur l'image du quartier et sur les réussites individuelles ou collectives de ses habitants



Pilier gouvernance et participation citoyenne

Etat des lieux

Quartier prioritaire :

- les associations locales et les bailleurs sociaux participent activement à l'écoute et à l'implication des résidents qui le souhaitent
- le diagnostic social conduit par la Communauté de Communes en partenariat avec l'association Rencontres sur le quartier, a permis l'expression et l'émergence de propositions des habitants. Il fait état de leur volonté d'agir sur la vie de leur quartier
- les élus locaux sollicitent chaque année lors d'une réunion de secteur, l'avis et les remarques des habitants sur les projets et actions menées
- l'envie d'agir et de se mobiliser est exprimée par les habitants mais ne se traduit pas toujours en termes d'engagement que ce soit sur le portage des actions ou auprès des associations
- le « temps » des institutions n'est pas toujours compris par les habitants et souvent peu en adéquation avec celui de leurs projets
- la mobilisation des habitants induit la nécessité d'aller vers eux et donc de prendre le temps nécessaire à cette démarche.

Pilier gouvernance et participation citoyenne

Enjeux identifiés

ENJEUX ISSUS DES PAROLES DES HABITANTS RECUEILLIS DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC SOCIAL ET POUVANT ÊTRE RATTACHÉS A CE PILIER

- un besoin d'être écouté et le souhait de pouvoir agir sur son quartier
- les formes que prennent les consultations ou les échanges avec la population doivent être modulées pour permettre la participation et l'expression du plus grand nombre

ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- la difficulté à mobiliser sur le bénévolat au sein des associations, le besoin de formation et d'accompagnement des bénévoles et des administrateurs, la complexité du renouvellement aux fonctions d'administrateur
- le besoin de développer la participation des habitants pour qu'ils s'approprient les projets, les réalisations, les actions
- le renforcement du lien et des échanges entre les institutions et les acteurs du quartier
- le souhait de prolonger la qualité des échanges et la dynamique consolidées lors de l'élaboration du diagnostic social entre élus, techniciens et habitants
- la volonté de construire des modèles propres à la réalité locale et à l'existant, pour favoriser la participation et l'implication des habitants sans la calquer sur des modèles préétablis

AXES OPERATIONNELS

- Renforcer la fréquence des instances existantes
- Créer des modèles permettant l'implication et le pouvoir d'agir des habitants en s'appuyant sur la réalité locale et l'existant, notamment au travers d'une instance répondant aux modalités définies par la loi
- Accompagner le bénévolat et la formation des bénévoles
- Encourager l'engagement des jeunes et leur participation à des associations ou des instances que ce soit au sein du quartier, du territoire vécu ou même du territoire d'observation
- Impliquer au sein des groupes opérationnels qui se formeront sur les différents projets, des représentants des 3 associations locales que sont Rencontres, l'Association Culturelle Turque et la Confédération Syndicale des Familles
- Confirmer la configuration du Comité de Pilotage et du Comité Technique en les réunissant chacun au moins deux fois par an. La composition de ces instances est jointe en annexe 3
- Ne pas multiplier les instances pour ne pas essouffler les représentants associatifs et privilégier une participation qualitative



Annexes



SOMMAIRE

DES ANNEXES

annexe 1 : territoire vécu : liste des équipements et services

annexe 2 : composition des instances

annexe 3 : dossier de présentation du conseil citoyen

annexe 4 : schéma de gouvernance du contrat de ville

annexe 5 : plan d'actions opérationnel 2015-2016

annexe 6 : charte Entreprises et quartiers

annexe 7 : conventions départementales d'objectifs pour les quartiers prioritaires de Loire-Atlantique

annexe 8 : principaux éléments issus des circulaires d'application de la réforme de la politique de la ville

annexe 9 : Synthèse des enjeux transversaux (axe transversal Promotion de la jeunesse, axe transversal Égalité femmes/ hommes et filles/garçons, axe transversal Lutte contre les discriminations)

annexe 10 : vade-mecum pour la mise en place des conseils citoyens

annexe 11 : principes méthodologiques pour les plans d'actions opérationnels des contrats de ville

annexe 12 : dispositifs mobilisables et appels à projets récurrents

annexe 13 : droit commun mobilisable des signataires et partenaires à destination des quartiers prioritaires

annexe 14 : appel à projets du contrat de ville 2015



Annexe 1

Territoire Vécu : Liste des équipements et services

Etablissements d'accueil, scolaires et post-bac :

- Multi accueils
 - Maison de l'enfant, P'Tit Castel
- Ecoles élémentaires et maternelles : Béré, René-Guy Cadou, Terrasses, Claude Monet, Nazareth-Saint Joseph, la Trinité, Marcel Viaud
- Collèges : Robert Schuman, Ville aux Roses, Saint Joseph
- Lycées : Guy Moquet - Etienne Lenoir, Saint Joseph-Nazareth,
- Centre de formation Maison Familiale Rurale
- Instituts : IFSI, IFAS, Institut Médico Educatif (IME) les Perrières
- Conseil Formation Projet (CFP)
- Centre d'information et d'orientation

Equipements culturels et de loisirs

- Médiathèque, Conservatoire, Cinéma, Théâtre de Verre
- Etangs de Choisel, Centre de Loisirs de la Borderie

Equipements Sportifs

- Plus de 40 équipements extérieurs et intérieurs : terrains multisports, gymnases, skate parc, piscine, bowling, DOJO (été 2015), espace aquatique (printemps 2016)

Equipements sociaux et de santé

- Pôle santé de Choisel (CAPS, labo, clinique, hôpital)
- CCAS,
- Médecins et spécialistes, pharmacies
- Antenne du CHS de Blain
- Pôle emploi

Services publics

- Communauté de Communes du Castelbriantais, Maison de l'innovation et du développement durable
- Maison de l'emploi
- Sous-Préfecture,
- Maison de la Justice et du Droit
- Antenne du Conseil général, délégation de la solidarité
- Gendarmerie,
- Centre d'Incendie et de Secours



Annexe 2 Composition des instances

LE COMITE DE PILOTAGE faisant également office de COMITE ANNUEL DE SUIVI

Il est composé de :

- Mme. Véronique SCHAFF, Sous-Préfète de Châteaubriant
- Mme. Aurore LE BONNEC, Sous-Préfète en charge de la Politique de la Ville
- M. Alain HUNAULT, Président de la Communauté de Communes du Castelbriantais et Maire de Châteaubriant

Pour la Communauté de Communes du Castelbriantais

M André LEMAITRE, Vice-Président
Mme Catherine CIRON, Vice-Présidente
Mme Valérie BOMME, Vice-Présidente
Mme Jeannette BOISSEAU, Vice-Présidente
Mme Michelle COCHET, Vice-Présidente
M Bernard DOUAUD, Vice-Président
M Michel MOREAU, Vice-Président
M Michel POUPART, Vice-Président
M Serge HEAS, Vice-Président
M Arnaud LAVERNE, Vice-Président
M Alain GUILLOIS, Vice-Président
M Rudy BOISSEAU, Vice-Président
M Noël JOUAN, Vice-Président
Mme Edith MARGUIN, Maire
M Jean- Pierre JUHEL, Maire
M Joël AUNETTE, Maire
M Louis SIMONEAU, Maire
M Jean-Paul FILATRE, Maire
M Sébastien CROSSOUARD, Maire
M Michel BOISSEAU, Maire
M Daniel RABU, Maire
M Jean VOISET, Maire

Pour la Ville de Châteaubriant

- Mme. Monique BIGOT, Adjointe au Maire
- Mme. Marie Jo HAVARD, Adjointe au Maire
- Mme. Jacqueline BOMBRAY, Adjointe au Maire
- Mme Adeline GAIGEARD, Adjointe au Maire
- M. Damien CARETTE, Adjoint au Maire
- M. Georges Henri NOMARI, Adjoint au Maire
- Mme. Claudie SONNET, Conseillère municipale
- M Rayif KESKIN, Conseiller Municipal



Services de l'Etat

- M. Fabrice LANDRY, Chef du service Politique de la Ville
- M. Christian LECLAIRE, Délégué du Préfet
- M. Daniel TOULOUSE, Délégué du Préfet
- M. Philippe DUGRAVOT, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Châteaubriant
- M. Michaël BOSSARD, Responsable mission rénovation urbaine à la DDTM Loire Atlantique
- Mme. Mélanie MOLIN, Chef de division de la DDTM
- Mme. Stéphanie LEROY, Animatrice Territoriale à la DIRECCTE Pays de la Loire
- Mme. Valérie DAO DUY, Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Mme Emmanuelle PROTEAU, Chargée de Mission aux Droits des Femmes et à l'Egalité
- Mme. Hélène LE BON, Conseillère à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Mme. Florence LALANNE, Inspectrice de l'Education Nationale pour Châteaubriant
- M. Bernard PANNETIER, Principal du Collège de la Ville aux Roses
- M. Jean-Luc LEMEUNIER, Directeur de l'antenne de Pôle Emploi à Châteaubriant

Partenaires associatifs

- M. Fernando RIESENBERGER, Président de l' Association Rencontres
- M. Halit BULUT, Président de l'association Culturelle Turque
- Mme. Marie-Jo LEGRAIS, Présidente de la Confédération Syndicale des familles

Autres partenaires

- Mme Guénaëlle BODET, Référente Politique de la Ville au Conseil Régional
- M. Olivier BOURHIS, Directeur Territorial Développement Economique à la Caisse des Dépôts et Consignations
- M. Jean-Noël FREIXINOS, Directeur Général d'Habitat 44
- Mme. Stéphanie CHASSANITE, Directrice de l'agence Habitat 44
- M. Frédéric LOISON, Directeur Général délégué d'Aiguillon Construction
- Mme. Christine LEPAGE, Directrice de la Délégation du Département de Loire Atlantique
- Mme Anne-Marie SAMSON, Directeur du Centre Hospitalier intercommunal Châteaubriant-Nozay-Pouancé
- M. Jean-Louis DORNIER, Directeur de la Mission Locale Nord Atlantique
- Mme. Christine GALISSON, Directrice de la Maison de l'Emploi
- Mme. Aurélie MONFORT, Conseillère Technique à la CAF de Loire Atlantique

Techniciens de la Ville de Châteaubriant

- M. Benoit CHICHIGNOUD, Directeur Général des Services
- M. Dominique EGRET, Directeur des Services Techniques
- M. François LOPARD, Directeur du Service Sports Animations Loisirs
- Mme. Valérie MARY, Directrice du CCAS
- Mme. Nicole PELHATRE, Directrice Adjointe des Services Techniques
- M. Stéphane VATE, Chef de la Police Municipale

Techniciens de la Communauté de Communes du Castelbriantais

- M. Olivier DUSAUTOIS, Directeur Général des Services
- Mme. Anne DOISNEAU, Co-Directrice du service jeunesse
- Mme. Clotilde RIESENBERGER, Chargée de mission diagnostic social
- M. José VITORIO, Co-Directeur du service jeunesse



LE COMITE TECHNIQUE

Il est composé :

- M. Fabrice LANDRY, Chef du service Politique de la Ville, Préfecture de la Loire Atlantique
- M. Christian LECLAIRE, Délégué du Préfet, Préfecture de la Loire Atlantique
- M. Daniel TOULOUSE, Délégué du Préfet, Préfecture de la Loire Atlantique
- M. Philippe DUGRAVOT, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Châteaubriant
- M. Michaël BOSSARD, Responsable mission rénovation urbaine à la DDTM Loire Atlantique
- Mme. Mélanie MOLIN, Chef de division de la DDTM
- Mme. Stéphanie LEROY, Animatrice Territoriale à la DIRECCTE Pays de la Loire
- M. Jean-Luc LEMONNIER, Directeur de l'antenne de Pôle Emploi à Châteaubriant
- Mme. Valérie DAO DUY, Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Mme. Aurélie MONFORT, Conseillère Technique à la CAF de Loire Atlantique
- Mme. Hélène LE BON, Conseillère à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Mme. Florence LALANNE, Inspectrice de l'Education Nationale pour Châteaubriant
- M. Bernard PANNETIER, Principal du Collège de la Ville aux Roses
- Mme Guénaëlle BODET, Référente Politique de la Ville au Conseil Régional
- M. Jean-Noël FREIXINOS, Directeur Général d'Habitat 44
- Mme. Stéphanie CHASSANITE, Directrice de l'agence Habitat 44
- M. Frédéric LOISON, Directeur Général délégué d'Aiguillon Construction
- Mme. Christine LEPAGE, Directrice de la Délégation du Département de Loire Atlantique
- Mme Anne-Marie SAMSON, Directeur du Centre Hospitalier intercommunal Châteaubriant-Nozay-Pouancé
- M. Jean-Louis DORNIER, Directeur de la Mission Locale
- Mme. Christine GALISSON, Directrice de la Maison de l'Emploi du Pays - de Châteaubriant
- M. Olivier DUSAUTOIS, DGS de la Communauté de Communes du Castelbriantais (CCC)
- M. Benoît CHICHIGNOUD, DGS de la Ville de Châteaubriant (Ville)
- M. François LOPARD, Directeur du Service Sports Animations Loisirs, Ville
- Mme. Valérie MARY, Directrice du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale de la Ville
- Mme. Anne DOISNEAU, Co-Directrice du service jeunesse, CCC
- Mme. Nicole PELHATRE, Directrice adjointe des services techniques, Ville
- Mme. Clotilde RIESENBERGER, Chargée de missions diagnostic social et culturel du territoire, CCC
- M. José VITORIO, Co-Directeur du service jeunesse, CCC

LE COMITE DES FINANCEURS

Il est composé des représentants de tous les partenaires institutionnels signataires du contrat et abondant potentiellement aux financements des actions qui y sont rattachées.



Annexe 3

Dossier de présentation du Conseil Citoyen

1- Schéma d'ensemble

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens dans chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sur le principe de co-construction des politiques publiques avec les habitants, ces conseils sont tout à la fois des lieux de dialogue, de formation, d'interpellation, de proposition d'amendement des projets locaux et de participation au sein des quartiers prioritaires.

L'action de cette nouvelle instance vient compléter et conjuguer ses productions à celles des dispositifs déjà existants sur le quartier prioritaire et sur le quartier vécu, et notamment :

- les réunions de quartier organisées par la Municipalité pour instaurer un échange régulier avec les habitants
- les recueils de paroles et l'accompagnement des projets d'habitants initiés à travers la démarche du diagnostic social
- les instances des 3 associations locales : Rencontres, Association Culturelle Turque, Confédération Syndicale des Familles
- le conseil municipal et bientôt le conseil intercommunal des jeunes
- le club 60+

2- Composition

Le Conseil Citoyen installé sur le quartier prioritaire de Châteaubriant est composé de 16 membres et formé pour 50% de membre issus du Collège des Habitants, et pour 50% de membres issus du Collège des acteurs locaux.

Sa composition s'attache à respecter la parité Hommes/Femmes, la représentation des différentes générations et de s'assurer de la présence des acteurs de la vie locale déjà référencés.

Le collège des acteurs locaux est composé :

- d'un représentant de l'association Rencontres
- d'un représentant de l'association Culturelle Turque
- d'un représentant de la Confédération Syndicale des Familles
- d'un représentant des parents d'élèves des établissements scolaires du quartier
- d'un représentant de l'Office des Retraités Pour une Animation du Castelbriantais
- d'un représentant de l'Office Municipal des Sports
- de Mme Gulceren AKKOC, membre de l'ASAMLA
- de Mme Clotilde RIESENBERGER



Le collège des Habitants est composé de :

- Mme Nadia BARON
- M Billal KARATAS
- Mme Irem GUMUS
- M Fernando RIESENBERGER

Ce collège des habitants est complété de 4 personnes issues d'un tirage au sort

3- Modalités du tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué au cours de la seconde quinzaine du mois de septembre 2015 par la Mairie de Châteaubriant à partir des listes électorales. Huit femmes et huit hommes résidants dans le périmètre du quartier prioritaire seront tirés au sort et inscrits par ordre de tirage. Les deux premiers de chaque liste seront appelés à siéger au sein du Conseil Citoyen. Il pourra être fait appel aux membres suivants en cas de désistement des premiers appelés.

4- Modalités de sensibilisations des membres

Les 16 membres tirés au sort bénéficieront d'une première réunion de sensibilisation conduite par le Chargé de mission action sociale de la Communauté de Communes pour expliquer et sensibiliser à l'intérêt, au rôle et aux missions du Conseil Citoyen.

Une seconde session sera organisée ensuite selon les mêmes modalités en direction des membres issus du collège des acteurs locaux et des membres désignés du collège des habitants.

5- Installation et premières missions

L'installation du Conseil citoyen se déroulera durant le mois de novembre 2015. Lors de sa première session, le Conseil adoptera son règlement de fonctionnement, nommera la personne chargée de l'animation du Conseil et désignera deux représentants pour siéger au sein du comité de pilotage du contrat de ville, qui tiendra également lieu de comité annuel de suivi.

Les représentants de la Communauté de Communes, de la Ville et de l'Etat assisteront à cette première réunion d'installation du Conseil Citoyen et pourront ensuite assister à ces conseils sous réserve de l'accord de ses membres.